#### Centre de services scolaire des Affluents

### « À la Tourterelle, le respect, ça me connait »



Québec :: Je m'adresse à tous les intervenants de l'école en employant la formule de politesse : « madame, monsieur ».

Le respect, la persévérance et l'effort ainsi que la responsabilité sont les valeurs préconisées à l'école la Tourterelle. Notre code de vie est basé sur ces valeurs et celles-ci sont traduites en comportements attendus. Le code de vie contribue à offrir aux élèves ainsi qu'au personnel un climat positif et sécuritaire propice aux apprentissages où chacun se sent respecté.

opice aux apprentissage:	s ou chacun se sent respecte.	T	
VALEURS	COMPORTEMENTS ATTENDUS	Raisons	
	1.1 Je suis habillé décemment selon les exigences de l'école, l'activité prévue et la température (voir les consignes	Pour être confortable et prendre soin de moi afin de favoriser une bonne hygiène.	
	complémentaires en annexe I).	, -	
1. Respect de soi	1.2 J'apporte uniquement pour ma collation des aliments	Pour mieux soutenir mon attention, pour	
	nutritifs (voir annexe II). La gomme à mâcher et les friandises	prendre soin de ma santé et pour me donner les	
	sont interdites à l'école.	meilleures chances de réussir.	
TOUTE COLLATION	ON CONTENANT DES NOIX OU DES ARACHIDES EST FORTEMENT IN	ITERDITE AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES	
	ENFANTS ALLERGIQUES.		
	2.1 J'arrive à l'heure le matin et le midi.	Pour être prêt à travailler en même temps que mon groupe et ainsi éviter de déranger les	
		élèves qui sont en classe.	
	2.2 l'écoute l'agis et le norte respectueus amont autent envers	Pour développer des relations	
	2.2 J'écoute, j'agis et je parle respectueusement autant envers	interpersonnelles positives et apprendre à	
	les adultes que les autres élèves et je fais preuve de savoir-	exprimer mes émotions correctement. Je	
	vivre.	comprends que les adultes de l'école sont là pour m'aider et me guider.	
<ol><li>Respect des</li></ol>		Pour apprendre à gérer mes émotions et à	
autres	2.3 Je règle mes conflits de façon pacifique.	développer de bonnes relations avec les	
	2.5 Je regie mes comits de laçon pacinque.	autres.	
		Pour assurer un milieu harmonieux où chacun	
	2.4 Je m'ouvre à la différence.	a sa place.	
		Pour éviter les bris ou les pertes et ainsi vivre	
	2.5 Je prends seulement les objets qui m'appartiennent et	dans un milieu où la confiance est présente.	
	lorsque je trouve un objet, je le rapporte au secrétariat.	Lorsque je garde un objet qui ne m'appartient	
		pas, c'est du vol et celui-ci ne sera pas toléré.	
	AUCUNE FORME DE VIOLENCE NE SERA TOLÉRÉE (vo		
	3.1 Je prends soin du matériel qui m'est prêté (ex. : volumes,	Pour pouvoir travailler avec du matériel en bon	
2 Pospost do		état et parce que je connais la valeur des	
3. Respect de	jeux et instruments de musique).	choses.	
l'environnement	3.2 Je prends soin du mobilier et je l'utilise selon sa fonction.	Pour vivre dans un milieu agréable et	
		accueillant.	
	JE CONSERVE MON MILIEU DE VIE PROPRE ET EN	BON ÉTAT.	
	4.1 Je me place en rang dès que la cloche sonne et j'utilise les portes d'entrée et de sortie désignées pour mon groupe.	Pour assurer ma sécurité lorsque je circule.	
	4.2 Pendant les heures de classe, je circule en silence. Aux	Pour la sécurité de chacun et le respect des	
4. Cá suritá	entrées, je circule calmement.	gens qui travaillent.	
	4.3 Je range ma bicyclette dans le support prévu à cette fin et l'utilise seulement aux endroits permis. Je marche à côté de ma bicyclette sur les trottoirs de l'école.	Pour assurer ma sécurité ainsi que celle des autres.	
	4.5 Mes patins, ma planche à roulettes ou tout autre objet de ce genre demeurent à la maison. De plus, je laisse mes objets		
4. Sécurité	personnels à la maison, à moins qu'un adulte ne me l'ait	Pour apprendre à utiliser les objets dans le	
	permis. À titre d'exemple, il est interdit d'utiliser une super	contexte approprié et ainsi éviter les	
	balle dans la cour de l'école, iPod, les cellulaires, les montres	distractions.	
	intelligentes, les jeux électroniques, les cartes de collection, etc.		
	4.6 Je demeure dans les limites de la cour ou de l'école.	Pour ma sécurité.	
	4.7 Dans la cour, je joue prudemment. Tous les objets pouvant	rout tila securite.	
	blesser les autres : balles de neige, glace, roches, etc., doivent	Pour avoir du plaisir avec les autres, veiller à la	
	demeurer au sol. De plus, je respecte les règles concernant les		
	différentes aires de jeux.		
ER	N TOUT TEMPS, J'ADOPTE UN COMPORTEMENT SÉCURITAIRE POL	IR MOLET POLIR LES ALITPES	
El	VIOUT TEIVIPS, JADOFTE DIV COIVIPORTEIVIENT SECURITAIRE POL	ON WICH ET POUR LES AUTRES.	

### Annexe I

## Consignes décrivant l'habillement qui est en conformité avec les valeurs de l'école

L'habillement doit être adéquat et décent dans un cadre scolaire. Tout intervenant peut demander à un élève de se changer s'il le juge nécessaire.

Voici une liste non exhaustive de balises à respecter :

- Les cuisses doivent être décemment couvertes. Jupe, short ou robe de longueur décente.
- L'exposition des trous sur les vêtements doit être adéquate.
- Chandail ou camisole qui couvre la totalité du ventre et du dos.
- Vêtement sans logos prônant la violence, le racisme, la haine...
- Dès l'arrivée aux casiers, les casquettes, chapeaux et capuchons doivent être retirés.
- Pour des raisons de sécurité, les sandales doivent avoir une attache à l'arrière.
- L'habit de neige ou l'habit imperméable est obligatoire pour jouer dans la neige.
- Pour la sécurité des élèves lors des cours d'éducation physique, le port du costume (short ou survêtement et souliers de course) est obligatoire et les bijoux sont interdits.

## Voyage

Un nombre toujours grandissant de familles partent en vacances à différents moments de l'année. Souvent, des parents demandent aux titulaires de fournir devoirs, leçons, travaux faits en classe et parfois même de la récupération au retour. Ainsi, il nous apparaît important d'établir une pratique à cet égard, bien que nous respections votre décision de prendre un temps de pause qui n'est pas prévu au calendrier scolaire.

Dorénavant, au retour d'un voyage, l'enfant recevra son plan de travail habituel et pourra compléter ses travaux et faire l'étude nécessaire, et ce, sous la supervision des parents. Veuillez noter que le titulaire ne fournira pas le travail à l'avance et qu'il ne dispensera pas de récupération personnalisée pour l'enfant à son retour.

Tel qu'inscrit dans le guide de gestion des épreuves du centre de services scolaire des Affluents, un voyage ne constitue pas un motif valable pour s'absenter d'une évaluation (seuls les motifs suivants sont reconnus : maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale, décès ou mariage d'un proche parent, convocation d'un tribunal et participation à une compétition sportive d'envergure). La direction et le titulaire détermineront si la mention NE ou la note 0 sera attribuée à l'élève dans le cas d'une absence à une évaluation lors d'un voyage.

Vous comprendrez que nous avons à cœur la réussite de tous nos élèves, mais nous devons cependant, pour assurer un fonctionnement efficace, fixer certaines limites.

Merci de votre collaboration.

### Annexe II

## Exemples d'aliments pour une collation nutritive et variée

Voici des idées de collations appropriées dans le cadre scolaire :

- Fruits et légumes frais
- Jus de légumes ou de tomate
- Trempette accompagnée de crudités
- Houmous accompagné de crudités
- Lait
- Boisson de soya enrichie
- Yogourt
- Fromage
- Compote

Les aliments camelotes sont interdits : chips, chocolat, boissons gazeuses, sucreries, etc. De plus, les parents ne sont pas autorisés à fournir un gâteau ou une collation spéciale pour les élèves du groupe lors des anniversaires et des événements thématiques soulignés à l'école (ex. : Halloween, Noël).



Dans un souci de respect de l'environnement et de l'éducation à la réduction des polluants, les élèves sont invités à placer les aliments dans des contenants réutilisables bien identifiés.

### Annexe III

## Violence et intimidation

Dans cette école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

### Définition du civisme :

En milieu scolaire, le civisme fait référence au respect des valeurs et du code de vie de l'école.

(Tiré du document de présentation sur la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, synthèse des bonnes pratiques. Catherine Nadeau, Direction Régionale LLL et Geneviève Roussety, Centre de services scolaire des Affluents. Octobre 2013)

### Définition du conflit :

Le conflit n'implique pas nécessairement une situation de violence. Le conflit n'est pas de l'intimidation. Le conflit est un état incompatible entre les désirs de deux personnes et leur but respectifs. Les conflits n'ont rien de bon ou de mauvais, c'est la gestion du conflit qui importe le plus de mettre en valeur en optant pour des stratégies constructives de type gagnant-gagnant. Dans un conflit, l'affrontement implique généralement des opposants de forces égales. Apprendre à résoudre des conflits fait partie du développement normal de l'enfant.

### Définition de violence :

Toute manifestation de force (de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle), **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique, à ses droits ou à ses biens (L.I.P. art. 13.3).

### Critères d'identification de l'intimidation :

- 1- Il doit y avoir des gestes négatifs **répétitifs et constants** contre la victime. Il peut y avoir des gestes de violence isolés (ex. : bataille), mais s'il n'y a pas de répétition, on ne parle pas d'intimidation. Toutefois, il est important d'intervenir.
- 2- Il doit y avoir un déséquilibre de force entre la victime et l'intimidateur créant une inégalité des pouvoirs, que ce soit réel ou perçu.
- 3- Il doit y avoir une différence dans les émotions ressenties par l'intimidateur et par la victime. L'intimidateur en retire un bienfait, tandis que la victime vit de la détresse, de la peur, de la honte, etc.
- 4- Il doit y avoir une intention ou non de faire du tort. L'intimidateur et ses complices sont conscients que les gestes sont blessants.

Ces quatre critères doivent tous être réunis pour permettre d'identifier l'intimidation.

### Aide-mémoire pour l'élève témoin de violence ou d'intimidation

- 1- Signaler (dénoncer) l'événement à un adulte de confiance.
- 2- Apporter son soutien à la victime qui, bien souvent, est en grande détresse et a besoin d'être épaulée.
- 3- Intervenir (s'il s'en sent capable) de façon pacifique auprès de l'intimidateur en lui disant de cesser ses gestes. Il peut faire ce genre d'intervention seul ou avec des amis.

### Site web:

- Pour un milieu sain et sécuritaire : http://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca
- Sites pour les jeunes : www.jeunessejecoute.ca www.teljeunes.com

## À LA TOURTERELLE...

Je sais gérer mes conflits... et tout le monde est heureux!

### ÉTAPE 1- JE ME CALME















- I. Inviter l'enfant à aller dans un coin zen.
- 2. Aider chaque enfant à choisir un moyen pour se calmer.

### ÉTAPE 2- JE RACONTE LA SITUATION







- 1. Demander aux enfants : « Qu'est-ce qui s'est passé? ».
- 2. Inviter les enfants à <u>SE PARLER et à S'ÉCOUTER chacun leur tour.</u>
- 3. Aider chaque enfant à identifier comment il s'est senti.

### ÉTAPE 3- JE FAIS MES EXCUSES ET TROUVE DES SOLUTIONS











- 1. Aider les enfants à chercher des solutions en donnant des idées.
- 2. Les amener à trouver la meilleure solution pour TOUS.
- 3. S'assurer que tout le monde est content de la solution et qu'elle est bien appliquée.



### Annexe IV



## **Transport scolaire**

### RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

Aucune manifestation de violence ou d'intimidation ne sera tolérée dans le transport scolaire.

### **EN ATTENDANT L'AUTOBUS**

- Demeurer à l'arrêt désigné sur le bord de la route ou sur le trottoir s'il y a lieu (et se présenter à l'arrêt 10 minutes avant l'arrivée de l'autobus).
- Respecter les propriétés privées.
- Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer.
- Retourner à la maison si l'autobus accuse un retard de plus de 20 minutes et aviser le service du transport scolaire au numéro suivant : (450) 492-9400 poste 6700.

### **PENDANT LE TRAJET**

- Respecter l'autorité du conducteur.
- Rester assis.
- Occuper le siège assigné (s'il y a lieu).
- Ne pas déranger le conducteur inutilement.
- Parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer.
- Avoir un comportement social convenable (ne pas cracher, lancer des objets, etc.).
- Ne pas boire ou manger.
- Ne rien jeter dans ou à l'extérieur de l'autobus.
- Ne pas toucher à quelque mécanisme ou équipement que ce soit.
- Ne pas passer de partie du corps à travers les fenêtres ouvertes.

### **EN DESCENDANT DE L'AUTOBUS**

- Rester assis tant que les portes ne sont pas ouvertes.
- Une fois descendu, se tenir hors de portée du véhicule jusqu'à ce que celui-ci démarre.
- > S'il y a lieu, toujours traverser la rue devant l'autobus à la vue du conducteur.
- En cas d'urgence, obéir aux directives du chauffeur.

### MANQUEMENT AUX RÈGLES DE DISCIPLINE

➤ Remettre à la personne identifiée par la direction de son école le billet de discipline que lui a remis le conducteur et se conformer au suivi qu'elle détermine. En cas d'inconduite, le droit au transport scolaire pourrait être suspendu.

L'école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves qui lui sont confiés. Le code de vie de l'école la Tourterelle est basé sur la valeur du respect. Le respect de soi, le respect des autres et le respect de l'environnement sont au cœur de celui-ci. Nous considérons que les élèves de niveau primaire sont en apprentissage. Afin de guider ceux-ci dans leur cheminement et ainsi contribuer à former de futurs citoyens responsables, nous avons un système de renforcement positif des comportements à adopter en société et un système de conséquence et/ou geste de réparation pour les comportements non acceptables socialement. Ce billet a pour objectif de vous informer des défis de votre enfant.

BILLET D'INFORMATION AUX PARENTS Non-respect d'une règle indiquée au code de vie de l'école				
Date :			Groupe :	
Endroit : Pendant les heures scolaires		=	O Pendant les heures du service de garde	
À l'intérieur  Loca Corri Vesti Salle	ıl idor		À l'extérieur : ☐ Sur le terrain de l'école ☐ Dans la cour de l'école ☐ Lors des sorties scolaires	
	Mineur		Majeur	
□ Tenu	ue vestimentaire		Violence verbale (menace, insulte).	
$\bigcirc$			Violence physique (bataille, mordre, frapper, lancer des objets).	
_	Je n'avoue pas mes torts. Je lance des objets. Je suis impoli.		Violence psychologique (humilier, dévaloriser, exclure).	
□ Non-	n-respect des règles lors des déplacements : Je parle dans le corridor pendant les heures de		Violence dans l'espace virtuel (menacer, utiliser la cyberintimidation).	
$\circ$	classe. Je tarde à me placer en rang au son de la cloche.		Intimidation (présence des 4 critères).	
0	Je me déplace de façon inadéquate.		Bris, vandalisme, vol.  Non-respect des limites de la cour sans autorisation.	
Précisions :				
	ce/geste de réparation :			
L'interventi	on a été réalisée par Signature de l'intervena	nt	<del>.</del>	
	e avoir pris connaissance de l'information inscrite s		illet	
MERCI DE I	RETOURNER À L'ÉCOLE, CE BILLET D'INFORMATIOI	N SIGN	Signature du parent É, DÈS LE LENDEMAIN. LA COLLABORATION ÉCOLE-	

MERCI DE RETOURNER À L'ÉCOLE, CE BILLET D'INFORMATION SIGNÉ, DÈS LE LENDEMAIN. LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE EST UN FACTEUR IMPORTANT DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE. À l'école la Tourterelle, le geste de réparation n'est pas une conséquence négative ou une punition pour l'élève. Il suppose que l'élève s'engage volontairement dans la démarche suivante :

- Reconnaitre le tort causé;
- Être prêt à réparer le dommage ;
- Éviter toute récidive ;
- Participer à la détermination du geste de réparation.

EXEMPLES DE CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES	EXEMPLES DE GESTES DE RÉPARATION	
<ul> <li>Réparation du geste inadéquat ;</li> <li>Échange et réflexion écrite ou illustration de la réflexion pour les plus jeunes ;</li> </ul>	Impolitesse - Lettre d'excuses ; - Implication comme gardien de la paix ; - Rendre service à l'enseignant ou à l'élève.	
- Travail de recherche sur le comportement attendu ;	Bousculade violente physique, verbale et/ou non verbale - Lettre d'excuses ; - Rendre service à l'enseignant ou à l'élève ;	
- Stage dans un autre groupe ;	<ul> <li>Marcher avec un adulte lors de la récréation ;</li> <li>Faire une affiche afin de promouvoir la</li> </ul>	
- Pratique du comportement attendu ;	non-violence.	
- Retrait de privilèges ;	Bris, vol, vandalisme  - Nettoyer le dégât ;  - Remplacer l'objet brisé ou volé ;  - Aider le concierge lors des périodes hors enseignement ;  - Faire des travaux communautaires.	
- Reprise de temps perdu ;		
- Rencontre avec divers intervenants ;		
- Objet confisqué ;		
- Retenue ;	Lancer des objets - Faire une affiche afin de promouvoir la non-violence ;	
- Retrait de la classe ou du groupe (peut se faire lors des récréations) ;	<ul> <li>Faire une affiche expliquant la règle de vie concernée;</li> <li>Travaux communautaires.</li> </ul>	
- Exclusion d'activités ;		
- Rencontre parents-direction-enseignant ou éducateur et élève ;	<u>Déplacements inutiles et/ou inadéquats dans l'école ou à l'extérieur</u> - Devenir un agent de circulation ;	
- Possibilité de suspension interne ou externe ;	<ul> <li>Préparer une affiche qui explique cette règle de vie;</li> <li>Marcher en compagnie d'un adulte lors des récréations;</li> <li>Je m'excuse aux élèves ou adultes que j'ai dérangés.</li> </ul>	
- Possibilité d'expulsion.		
	Apporter un objet inapproprié à l'école  - Écrire une lettre convaincante afin qu'on me rende mon objet.	

Note : seule la direction de l'école a l'autorité de suspendre ou d'expulser un élève.

# Manquements mineurs

Avertissement verbal	L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu.	
1 <sup>er</sup> manquement	L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.	
	L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.	
2 <sup>e</sup> manquement	L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.	
	L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.	
	L'éducateur spécialisé ou la technicienne en service de garde peut être impliqué dans la démarche.	
	L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.	
3 <sup>e</sup> manquement	L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.	
	L'éducateur spécialisé ou la technicienne en service de garde est impliqué dans la démarche.	
	La direction peut être impliquée dans la démarche.	
	L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.	
	L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.	
4 <sup>e</sup> manquement	L'éducateur spécialisé ou la technicienne en service de garde et l'enseignant ou l'éducateur en service de garde sont impliqués dans la démarche afin de procéder à une étude de dossier. Un plan d'action peut être élaboré.	
	La direction peut être impliquée dans la démarche.	
	Une communication téléphonique ou une rencontre avec les parents a lieu.	

# Manquements majeurs

ı	
	L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.
1 <sup>er</sup> manquement	L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.
	L'élève rencontre l'éducateur spécialisé ou la technicienne en service de garde et la direction.
	L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève. De plus, l'élève signe un contrat d'engagement.
2 <sup>e</sup> manquement	L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.
	L'éducateur spécialisé, la direction et l'enseignant ou la technicienne en service de garde sont impliqués dans la démarche afin de procéder à une étude de dossier. Un plan d'action est élaboré.
	Une communication téléphonique ou une rencontre avec les parents a lieu.
	L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui rappeler la règle (en lien avec le code de vie). Il lui enseigne le comportement attendu et une conséquence logique ou un geste réparateur est décerné à l'élève.
3 <sup>e</sup> manquement	L'adulte complète un billet de manquement. Le billet est remis au titulaire et il est signé des parents.
	L'éducateur spécialisé, la technicienne en service de garde, la direction et l'enseignant appliquent le plan d'action.
	Rencontre avec les parents.